

QUELQUES DEFINITIONS

CAMPAGNE N/N+1

Jusqu'à la campagne 1999/2000, période allant du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. A partir de la campagne 2000/2001 cette période court du 1er août de l'année N au 31 juillet de l'année N+1.

CHAMPAGNE VITICOLE

Zone viticole regroupant la région administrative Champagne-Ardenne et le département de l'Aisne.

CONSOMMATION TAXEE

Ensemble des volumes de vins français comme étrangers, mousseux comme tranquilles (sauf les VDL autres que VDN tels que le Porto) mis à la consommation en bouteilles ou en petit vrac, et donc fiscalisés respectivement par les CRD et la facture-congé et à ce titre taxés, d'où le nom. Cette statistique permet un suivi comptable par la DGDDI d'environ 90% de la consommation totale.

DISPONIBILITES A LA PROPRIETE DE LA CAMPAGNE N/N+1

Somme de la récolte de l'année N et des stocks à la propriété désormais comptabilisés au 31 juillet de l'année N

OTEX

Orientation Technico-économique d'une Exploitation agricole, permettant de caractériser l'activité qui contribue majoritairement à la marge brute de l'exploitation. Pour qu'une exploitation soit classée dans l'OTEX viticole, il faut que plus des deux-tiers de sa marge brute standard provienne de l'activité viticole.

PRODUCTEURS COMMERCIALISANTS ET NON COMMERCIALISANTS

Les producteurs commercialisants déclarent commercialiser tout ou partie de leur production. Les producteurs non commercialisants déclarent réserver leur production à leur consommation familiale

VIN TRANQUILLE

On appelle vin tranquille tout vin qui n'a pas de mobilité carbonique, par opposition à un vin effervescent.

V.Q.P.R.D

Classification européenne regroupant en France les A.O.C. et les V.D.Q.S., en Italie les D.O.C. et les D.O.C.G. , en Espagne les D.O. et en Allemagne les Qualitätswein

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

AOC	: appellation d'origine contrôlée	INSEE	: institut national de la statistique et des études économiques
BIB	: bag in box	l	: litre
CCVF	: confédération des coopératives viticoles françaises	OIV	: office international de la vigne et du vin
CEE	: communauté économique européenne	R et Ro	: rouge et rosé
CFCE	: centre français du commerce extérieur	RFA	: République Fédérale d'Allemagne
CRD	: capsule représentative des droits	SCEES	: service central d'enquêtes et d'études statistiques
DGDDI	: direction générale des douanes et des droits indirects	UE	: Union européenne
DGI	: direction générale des impôts	UEBL	: Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
F / Fr	: franc	VDP	: vins de pays
ha	: hectare	VDQS	: vins délimités de qualité supérieure
hl	: hectolitre	VQPRD	: vin de qualité provenant de régions déterminées
INRA	: institut national de la recherche agronomique	%Vol ou °	: degré alcoolique